

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
Département des Alpes Maritimes

Compte-rendu
Commission de Suivi de Site
Unité de Valorisation Energétique
Mardi 17 septembre 2019

Le mardi 17 septembre 2019 à 16h00 s'est tenue dans la salle de réunion du syndicat de traitement et de valorisation UNIVALOM, sis route de Grasse à ANTIBES, la réunion de la Commission de suivi de site (CSS) de l'unité de valorisation énergétique (UVE).

Étaient présents :

Mme FRACKOWIAK-JACOBS - Sous-Préfète de Grasse
Mme BALDEN – Présidente UNIVALOM
M.MELE – 1er Vice-Président UNIVALOM et Vice-Président CASA
Mme PUGNAIRE – Vice-Présidente UNIVALOM / Elu à Antibes
M.VIANO – CASA / Elu à Vallauris
Mme HENRY – Chef UD06 – DREAL PACA
Mme FAJARDI – DDPP 06
M.SCOURZIC – Inspecteur UD 06 DREAL
Mme MIHOUBI – ARS
M.MOREAU – Directeur VALOMED
Mme FOURNIER – Directrice Adjoint exploitation VALOMED
M.PARIENTE – Directeur Traitement des Déchets VEOLIA
M.MOULIN – Directeur KALI’AIR
Mme ACKERMANN – GADSECA
Mme MASS – BREZZO – ADES
M.BABAULT – CADIS
M.PERRIMOND – Région Verte
M.COUSIN – Professeur pharmacologie toxicologie
Mme KOBER – UNIVALOM
Mme LAFAY - UNIVALOM
M.TREMBLAY – DGS UNIVALOM
M.ROSSI – UNIVALOM
M.BOIS – UNIVALOM
Mme MARX – sous-préfecture de Grasse

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 21 février 2018
2. Présentation par l'exploitant VALOMED du rapport d'activité 2018
3. Présentation des résultats des campagnes de surveillance
4. Questions diverses (posées tout au long de la CSS)

Madame la sous-préfète ouvre cette séance de travail de la commission de suivi de site (CSS). Elle rappelle que le rôle de l'État et de ses services consiste à s'assurer du bon fonctionnement de cette unité.

Après un tour de table des participants, Madame la sous-préfète entame l'ordre du jour de la commission.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 21 février 2018

Monsieur BABAULT intervient pour signaler qu'il n'a pas transmis le projet de replantation d'arbres tel que le lui avait demandé le sous-préfet lors de la dernière CSS (page 7 du compte rendu). Il va s'atteler à le produire rapidement.

Cette remarque ne remettant pas en cause la rédaction de ce compte-rendu, elle le met au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Madame la sous-préfète propose de passer à la présentation par VALOMED du rapport d'activité 2018.

2. Présentation par l'exploitant VALOMED du rapport d'activité 2018

Madame FOURNIER assure la présentation de ce rapport d'activité par l'intermédiaire de la projection d'un power point – *voir document ci-annexé*.

Tout au long de cette présentation des questions sont posées par les membres de la CSS.

Madame la sous-préfète demande comment des troncs de palmiers peuvent se retrouver dans les fours et induire des « bourrages » au niveau de l'extraction des mâchefers.

Monsieur PARIENTE précise que ces troncs de palmiers sont certainement transportés dans des camions semi-remorques et non dans des camions BOM. De fait, ces derniers sont très peu visibles au moment des opérations de chargement. Il est précisé que si ces troncs étaient « infectés » par des charançons, les entreprises auraient une obligation de passer par une étape préalable de broyage avant la phase d'incinération. Ce phénomène a également été constaté sur le site de l'unité de Nice.

Sur la thématique des mâchefers, Madame HENRY précise que, désormais, les mâchefers sont valorisés, certes pour l'instant en Italie, mais valorisés ce qui n'était pas le cas avant car ils étaient enfouis dans des centres de stockage.

Monsieur PARIENTE confirme que ces sous-produits sont préparés puis valorisés et utilisés dans les graves (sous couches routières, cimenteries, briques...). Il convient de préciser que les mâchefers sont peu ou pas utilisés dans le département en technique routière compte tenu du cadre réglementaire assez strict.

Sur les dioxines, Monsieur PARIENTE précise que les valeurs mentionnées dans la présentation correspondent à l'indisponibilité du préleveur et non à un dépassement (les prélèvements à l'aide de cartouches se faisant en semi-continu et non en continu)

Madame HENRY souhaite une meilleure clarté de ces éléments dans le cadre du prochain rapport d'activité.

Madame la Présidente fait remarquer que les normes imposées par UNIVALOM dans le contrat de partenariat public privé pour les dioxines et les furannes se situent bien en dessous du seuil réglementaire à savoir 0,05 ng/nm³ au lieu de 0,1 ng/n³.

Madame ACKERMAN prend la parole pour signaler que 60 pins ont été coupés, car ils déformaient avec leurs racines les chaussées et les trottoirs. Elle poursuit en argumentant que les arbres captent les dioxines et que ces abattages sont donc regrettables.

Monsieur BABAULT se félicite, d'une part, du respect des normes réglementaires et notamment de l'accent mis sur les dioxines, d'autre part, du travail collectif entrepris pour réduire progressivement les taux. Les valeurs sont désormais très basses sauf pour l'acide chlorhydrique et les oxydes d'azote (Nox).

Pour l'acide chlorhydrique, Madame HENRY rappelle que cela est lié aux plastiques présents dans les ordures ménagères qui sont incinérées. Il appartient donc aussi aux citoyens d'être acteurs en consommant moins de plastiques ou en recyclant mieux.

Monsieur PARIENTE rappelle que l'on peut « abattre » encore plus l'acide chlorhydrique mais ce sera au détriment de l'augmentation de chaux dans le processus d'abattement. Donc tout reste notion d'équilibre et de régulation. Idem pour les Nox qui nécessitent de l'ammoniaque.

Monsieur BABAULT souligne le problème des chaudières qui de temps à autres se mettent en sur-pression et qui engendrent des nuisances sonores, en particulier la nuit, dans le quartier des Semboules.

Madame ACKERMAN aura une déclaration de riverains à transmettre à ce sujet.

Monsieur MOREAU explique que ces phénomènes sont dus effectivement à des soupapes de sécurité qui s'ouvrent pour relâcher de la vapeur et éviter trop de pression dans les chaudières. Monsieur MOREAU précise qu'il ne faut pas hésiter à appeler l'usine au moment de l'incident.

L'exposé se poursuit avec la présentation par Monsieur MOULIN de la surveillance environnementale – *voir document ci-annexé.*

Tout au long de cette présentation des questions sont posées par les membres de la commission de suivi de site.

Monsieur BABAULT précise à Madame la sous-préfète que la technique de jauge OWEN pourrait être remplacée par une technique plus performante. Ce dernier estime que ce process n'est pas garant d'une bonne estimation des retombées dans l'environnement.

Madame la sous-préfète rappelle que les résultats sont infinitésimaux. Aussi cela est-il forcément rassurant.

Madame HENRY précise qu'une étude avait été menée par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et que de toutes les techniques, celle des jauges OWEN restait la plus fiable. Cette technique a d'ailleurs été retenue par le ministère.

Monsieur BABAULT souhaiterait que ce système soit plus dynamique, car on reste sur les mêmes référentiels depuis des années.

Une discussion s'engage sur l'arrêté préfectoral d'exploitation car Madame ACKERMAN évoque une capacité annuelle limitée à 130 000 tonnes. Monsieur PARIENTE corrige en précisant que l'arrêté a été fixé à 160 000 tonnes depuis la fin des années 80 et n'a pas bougé depuis.

Monsieur BABAULT prend la parole pour dire que le quartier des Semboules donne l'exemple et pratique avec beaucoup d'implication les gestes en matière de collecte sélective et utilise également le site de compostage. Paradoxalement, il regrette que les apports sur l'unité ne diminuent pas.

Monsieur MELE intervient pour dire que la population a augmenté en 10 ans de 10% et pour autant la capacité annuelle réglementaire n'a pas augmenté et est restée à 160 000 tonnes. En conséquence, le travail de fond demeure énorme pour se maintenir à ce niveau-là : développement des collectes sélectives en bi-flux, extension des consignes plastiques, développement du compostage, mise en place d'un réseau de déchetteries.

Monsieur PERRIMOND souhaite revenir sur la collecte sélective du verre. Le taux actuel se situe autour de 30 kg/an/habitant alors que ce taux devrait être compris entre 60 et 80 kg/an/habitant. Il insiste sur la communication et a renforcé et relancé dans les collectivités pour capter davantage de verre d'emballage ménager. Le verre se retrouve dans le processus d'incinération et cela n'est pas satisfaisant en terme économique, technique et environnemental.

Madame BALDEN précise que le syndicat n'est pas titulaire de la compétence collecte.

Monsieur BABAULT revient sur la page 7 de l'exposé (rose des vents) et sur le fait que les graphiques laissent penser que le quartier des Semboules est exempt de toute pollution. Selon lui, les vents du nord ont été mésestimés dans l'étude.

Madame HENRY et Monsieur MOULIN précisent tous deux que la rose des vents a peu évolué depuis une dizaine d'années.

Monsieur COUSIN prend la parole et explique qu'il faut prendre en compte le fait que la modélisation a été réalisée sur une année mais que les jauges OWEN restent implantées pendant 2 mois. Les vents dominants sont plutôt des vents d'Est. Or, la modélisation a été faite sur la base des vents dominants. La modélisation a également été faite en fonction de la topographie des lieux, ce qui explique que l'on ne retrouve pas de cercles concentriques. Enfin, il a également été intégré dans cette modélisation le volume, la vitesse et la température des émissions. Il en résulte que la base de cette modélisation reste très complexe.

Monsieur BABAULT évoque les odeurs pestilentielles la nuit durant l'été en lien avec l'inversion des vents (phénomène des brises de terre et de mer).

Madame MASS – BREZZO intervient pour rappeler que ces odeurs ne sont pas répandues dans l'ensemble du quartier des Semboules.

Monsieur PARIENTE invite les riverains à appeler l'unité dès qu'une odeur forte est ressentie car cet été l'unité n'a pas été contactée.

Madame la sous-préfète demande à ses services de faire un compte-rendu de la dernière inspection de l'unité. Monsieur SCOURZIC présente les principaux thèmes abordés lors de la dernière inspection effectuée en octobre 2018 :

- moyens de lutte contre l'incendie,
- plaintes émises par les associations et traitement de ces plaintes par l'exploitant. Monsieur SCOURZIC revient sur la plainte émise par Madame ACKERMAN au sujet du clapet qui a été évoqué ci-avant et sur les sujets en lien avec les nuisances olfactives. Monsieur BABAULT rappelle qu'il avait préconisé que l'exploitant bénéficie toujours d'une porte d'avance en cas de problème. Monsieur MOREAU répond que cette demande a bien été honorée,
- les modalités d'entreposage des déchets en période d'arrêts ou de fêtes,
- la nature des combustibles utilisés pour les brûleurs d'appoint, combustible qui doit être plutôt propre. A noter que l'exploitant était conforme sur le maintien des températures de 2 s au-delà de 850 ° minimum,
- les travaux réalisés sur les installations électriques afin d'améliorer les isolations galvaniques du contrôle commande : l'exploitant a entrepris des travaux nécessaires,
- suivi de l'utilisation et de la consommation d'eau de l'UVE. Sur ce sujet il serait préférable de prendre de l'eau dans un aquifère situé localement plutôt que d'utiliser de l'eau du réseau. Monsieur PARIENTE précise qu'il s'agit d'eau uniquement d'appoint pour les besoins de l'installation, car l'eau utilisé par Valomed est de l'eau issue du process. Il y a donc zéro rejet. Valomed recycle 100 % de ses eaux,
- le suivi des équipements sous pression : les installations sous pression vérifiées sont conformes,

Monsieur BABAULT prend la parole pour signaler les progrès qui ont été faits au niveau du secrétariat de la CSS en matière de transmission des documents.

Monsieur BABAULT rappelle que le sous-préfet, au titre de la dernière CSS, avait proposé que les incidents susceptibles de se produire au sein de l'installation puissent être mentionnés sur le site internet d'UNIVALOM. Cela permettrait aux riverains d'être rassurés. Monsieur BABAULT cite en exemple le site internet en lien avec l'unité d'incinération de NICE.

Monsieur PARIENTE tient à préciser que fort heureusement très peu d'incidents sont à déplorer sur l'installation. En cas d'incidents, ces derniers sont remontés immédiatement à la DREAL et à UNIVALOM.

Interrogée par Madame la sous-préfète, Madame la présidente ne voit pas d'inconvénients à ce que le site internet d'UNIVALOM puisse être un vecteur de communication pour ce genre d'informations.

Monsieur BABAULT intervient à nouveau pour signaler qu'il serait appréciable de bénéficier des rapports d'activités de VALOMED avant la tenue de chaque CSS.

En matière de valeur éducative, Monsieur BABAULT souhaite que des classes puissent bénéficier de visites pédagogiques sous réserve qu'elles soient paritaires et pas simplement dirigées par le responsable de l'installation.

Madame HENRY précise que ce rôle d'éducation à l'environnement revient en priorité aux enseignants avec comme axe majeur la réduction et la prévention des déchets ainsi que leur recyclage.

Madame BALDEN rappelle qu'UNIVALOM bénéficie désormais d'ambassadeurs du tri pour mener des actions et projets pédagogiques en partenariat avec les enseignants.

Madame ACKERMAN souhaite lire une déclaration des riverains de PUISSANTON aux membres de la CSS - *voir document ci-annexé*.

Madame ACKERMAN lit également une déclaration d'ordre général - *voir document ci-annexé*.

Madame la sous-préfète rebondit sur la déclaration de Madame ACKERMAN et indique qu'au travers de ses fonctions précédentes, exercées à travers la France entière, le département des Alpes-Maritimes reste un des seuls à bénéficier d'une collecte journalière des ordures ménagères et que les taux de refus en matière de collecte sélective demeurent assez élevés. Madame la sous-préfète précise que lorsque les habitants seront plus civiques alors les collectivités pourront tendre plus facilement vers le zéro déchet.

Monsieur PERRIMOND indique que Région Verte encourage les actions en matière de sensibilisation des enfants. Il met en avant, à nouveau, la collecte sélective du verre qui pourrait être plus largement développée. Il précise qu'il serait intéressant de créer des synergies en matière de gestion des déchets avec les collectivités et syndicats situés sur la rive droite du Var.

Monsieur PARRIENTE rappelle que l'unité d'incinération est également une installation de production d'électricité.

Monsieur BABAULT demande l'autorisation à Madame la sous-préfète de distribuer un dessin d'enfant.

3. Présentation des résultats des campagnes de surveillance

La dernière présentation sur la campagne de surveillance de la CCS est assurée par le professeur COUSIN – *Voir document ci-annexé.*

Tout au long de cette présentation des interventions sont faites par les membres de la commission de suivi de site.

Monsieur PERRIMOND rappelle qu'en matière de combustion, il ne faut pas occulter celle qui est produite par la circulation automobile, le trafic aérien mais également maritime.

Monsieur BABAULT pense qu'il serait intéressant de mesurer l'air ambiant à l'intérieur des habitations, car il est important de prendre en considération la pollution globale. Madame la sous-préfète recadre cette intervention en rappelant que cette réunion de travail concerne exclusivement l'unité d'incinération.

Madame HENRY indique qu'il existe beaucoup d'études déjà réalisées sur la pollution intérieure.

Madame la sous-préfète remercie le professeur COUSIN pour son exposé très clair, compréhensible et particulièrement intéressant.

Plus aucune question n'étant posée, Madame la sous-préfète remercie les membres de cette commission pour leur participation et ferme les débats à 17H50.

Le 06 MARS 2020

LA SOUS-PRÉFÈTE DE GRASSE
D EL 45-04



Anne FRACKOWIAK-JACOBS